

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

06 novembre 2017

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à M. ROUSSINET Jérôme.

Nombre de  
Conseillers : 10

Présents : 8  
Pouvoir : 1  
Votants : 9

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

N° 1363/2017

*A été élue secrétaire* : Madame MENISSIER Martine.

**Objet :**

Décision Modificative

Décision Modificative n°7 : Transfert de crédits

Afin de pouvoir régler les frais supplémentaires liés au 2<sup>ème</sup> projet de la révision du POS en PLU, auprès du cabinet GEOGRAM, il est demandé d'ouvrir des crédits suivant le tableau ci-dessous :

<i>Crédits à ouvrir Chap. 20</i>		<i>Crédits à réduire Chap.21</i>	
<i>Article 202</i> Frais liés au doc urbanisme <i>Opération 1018</i>	+ 340 €	<i>Article 2188</i> Autres immobilisations corporelles	-340 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 340 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-340 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

**Valide** les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 17 novembre 2017.

Le Maire,

J.ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20171114-1363-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2017